

DEC201217DR15

Décision portant nomination de M. Federico SANJUAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R) et nommant M. Guillaume GALLIERO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5150¹ en date du 11/09/2019 ;

Considérant que M. Federico SANJUAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour avec l'APAVE SUDEUROPE SAS d'ARTIGUES PRES BORDEAUX du 10 janvier 2019 au 29 janvier 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Federico SANJUAN, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5150 intitulée Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs (LFC-R), à compter du 1^{er} février 2019.

M. Federico SANJUAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Federico SANJUAN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 juin 2020

Le directeur de l'unité

Guillaume GALLIERO

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Mohamed AMARA

¹Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)